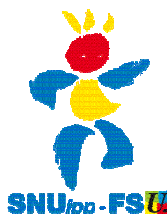


SNUipp FSU 33 Syndicat National Unitaire

des Instituteurs, Professeurs d'école et PEGC

Section de la Gironde : 44 cours Aristide Briand 33000 Bordeaux

tél: 05 56 31 26 63 snu33@snuipp.fr <http://33.snuipp.fr>



Bulletin d'adhésion 2017-2018



Pour adhérer en ligne,
c'est simple, c'est
rapide, c'est sûr.

Le syndicat est un outil indispensable, comme le démontre au quotidien la permanence et les dossiers défendus par nos élu-es du personnel. Le SNUipp - FSU, syndicat majoritaire du premier degré nationalement et départementalement, ne vit que grâce aux cotisations de ses adhérent-es.

Donc renvoyez-nous le bulletin complété le plus tôt possible dans l'année scolaire même si vous différez votre paiement.

66% de cette cotisation sera déductible des impôts sur le revenu 2018 ou donnera droit à un crédit d'impôt. Par exemple une cotisation de 140€ revient à 47€!

Cotisations instits et PE			
Ech.	Instit.	PE	H. classe
3		128 €	193 €
4		135 €	207 €
5		142 €	225 €
6	127 €	151 €	239 €
7	130 €	161 €	251 €
8	137 €	171 €	
9	144 €	184 €	
10	153 €	198 €	
11	168 €	213 €	

Syndiqué-e en 2016-17 Jamais syndiqué-e Ancien-ne syndiqué-e

Nom : _____ Prénom : _____

Nom de naissance : _____

Adresse personnelle : _____

Date de naissance : _____ Téléphone : _____

Adresse électronique : _____

Ecole et Poste d'affectation : _____

Fonction particulière : _____ étudiant-e à l' ESPE

Situations particulières	
Stagiaire	80€
Étudiant-e	35€
AE, AVS, EVS	25 €
Mi-temps	3/5 de la cotisation
Temps partiel, ...	% quotité travaillée
Dispo, congé parental	75 €
Congé de formation	80% de la cotisation
Spécialisé-e, PEMF, direction 5 cl et plus, direction spécialisée	Ajouter 10 €
Conseiller-e pédagogique	Ajouter 5 €

En conformité avec la loi informatique et liberté du 06/01/78, j'accepte de fournir au SNUipp-FSU les informations nécessaires à l'examen de ma carrière. Je demande de me communiquer les informations professionnelles et de gestion de ma carrière auxquelles les élus ont accès à l'occasion des commissions paritaires et autorise à faire figurer ces informations dans des fichiers et traitements informatisés. Cette autorisation est révoquable en m'adressant au SNUipp-FSU.

MODE DE PAIEMENT

Le montant de ma cotisation est de _____ € (voir tableaux ci-contre)

TACITE RECONDUCTION (votre adhésion sera reconduite automatiquement)

Adhésion en ligne sur notre site : <https://adherer.snuipp.fr/33> (de 1 à 4 mensualités)

Prélèvement automatique (remplir le formulaire ci-dessous).

Je paye avec ___ chèques à l'ordre du SNUipp-FSU33 avec mois d'encaissement au dos (ne pas dépasser le mois de juillet)

PEGC
Contacter Bruno Laulan
bruno.laulan@laposte.net

Retraité-e-s			
Pension mensuelle	Cotis	Pension mensuelle	Cotis
1200	77 €	1800	114 €
1300	83 €	1900	120 €
1400	89 €	2000	126 €
1500	95 €	2100	132 €
1600	101 €	2200	138 €
1700	108 €	2300	144 €

Mandat de Prélèvement SEPA CORE

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le syndicat SNUIPP-FSU à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du SNUIPP-FSU.

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez signée avec elle.

Une demande de remboursement doit être présentée :

- dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé,

- sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé.

Référence Unique Mandat (réservé au créancier) :
SNUIPPFSU 33 _____

Veuillez compléter tous les champs (*) du mandat, joindre un RIB ou RICE, puis adresser l'ensemble au créancier

Débiteur

Vos Nom Prénom (*) :

Votre Adresse (*) :

Code postal (*) : Ville (*) :

Pays (*) :

Identifiant Créancier SEPA : **FR 23 ZZZ 438424**

Nom : **SNU IPP 33**

Adresse : **44 cours A. Briand** Code postal : **33000**

Ville : **BORDEAUX** Pays : **FRANCE**

Date (*) :

Signature (*) :

IBAN (*) : _____

BIC (*) : _____

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'oppositions, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés. » Note : Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.